

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

2013-2016

Nom de la compétition : **DOUBLE – SOLO – DUO** – Grade : **5B**

Dates complètes : **02 MAI 2015** – Lieu : **Brest**  
**Grade :5B**



**BANQUE POPULAIRE  
DE L'OUEST**  
www.ouest.banquepopulaire.fr



*La Banque Populaire de l'Ouest, partenaire de La Société des Régates pour promouvoir la pratique de la voile*  
**La Société des Régates - Maison du Nautisme - Port de Plaisance du Moulin Blanc - 29200 BREST**  
**02.98.02.53.36 - team@srbrest.com - www.srbrest.com**

 **Retrouvez nous sur Facebook à la page SRBrest!**

*Devenons partenaires..*

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la **FF Voile**, les bateaux **peuvent** être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte : **A TOUS LES BATEAUX HN – OSIRIS MONOCOQUES HABITABLES c'est-à-dire LES CLASSES**

**A – B – C – D – E – F – G – L – R1 – R2 – R3 – R4**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : **15 Euros**

**5. PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription :

**IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE VENDEDI 1<sup>er</sup> MAI (gci-brest.chez-alice.fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE**

5.2 Jauge et contrôles : **Sans Objet**

5.3 Jour de course :

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>
<b>02/5/2015</b>	<b>14h00</b>

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15h00.**

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

**Les IC & Annexes seront disponibles LE JEUDI 30 AVRIL dans les locaux de la S.R.B Entre 18h 30 & 20h ET LE SAMEDI MATIN DE 9H A 10h 30 APRES CONFIRMATIONS DES INSCRIPTIONS**

**7. LES PARCOURS**

7.1 **Les parcours seront de type construit. Et ou COTIER**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (

**8. CLASSEMENT**

**1 à 3 COURSES SONT PREVUES (CONSTRUIT et ou COTIER)  
1 course doit être Course pour valider l'Epreuve**

**11. COMMUNICATION RADIO V.H.F 15**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**12. PRIX**

**Les résultats seront proclamés, dans les locaux de la S.R.B  
ENTRE 18h30 et 20h00**

**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES TRES IMPORTANTE**

**IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER UNE PREINSCRIPTION PAR INTERNET AVANT LE VENDREDI 1<sup>er</sup> MAI IL SUFFIT DE RENSEIGNER LE FORMULAIRE EN LIGNE LA CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS SE FERA DANS LES LOCAUX DE LA S R B LE JEUDI 30AVRIL DE 18h30 A 20h00 ET LE SAMEDI MATIN DE 9h00 A 10h30**

**T.POLI Président du Comite de Course est à votre disposition pour tous renseignements complémentaire**

**au 06 64 14 03 61**